

INDEX ÉGALITÉ HOMMES/FEMMES 2020



N/A : NON CALCULABLE (EFFECTIF DES GROUPES VALIDES INFÉRIEUR À 40%)

- ÉCART DE RÉMUNÉRATION FEMMES/HOMMES : N/A
- ÉCART DE RÉPARTITION DES AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES : 15 POINTS SUR 35 EN FAVEUR DES FEMMES
- PART DE SALARIÉES AUGMENTÉES À LEUR RETOUR DE CONGÉ MATERNITÉ : N/A
- PARITÉ PARMIS LES 10 PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS : 10 POINTS SUR 10

LOI N°2018-771 DU 05 SEPTEMBRE 2018

IPRA FRANCE

